



La Vallée de l'Avance

FR7200739



Dispositif européen Natura 2000

La démarche Natura 2000 est fondée sur un choix cohérent de sites, dits sites Natura 2000, selon l'application de deux directives européennes

* La **directive « Habitats »** de 1992, qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de flore et de faune à valeur patrimoniale.

* La **directive « Oiseaux »** de 1979 qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages.

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de **favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable**. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées.

Les sites Natura 2000 doivent être le lieu d'une gestion concertée et assumée par tous les acteurs du territoire.



Le Document d'objectifs (DOCOB), défini pour chaque site Natura 2000, présente un état des lieux écologique et socio-économique, des enjeux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec le **Comité de pilotage (COPIL)** composé de représentants de collectivités territoriales, des services de l'Etat, des structures socio-professionnelles, des associations du territoire.

La Vallée de l'Avance

La vallée de l'Avance, au cœur de la « **zone landaise** » en Lot-et-Garonne, est un site désigné d'intérêt communautaire au titre de la **Directive HABITATS**.

Cette reconnaissance a été motivée par sa configuration originale de milieux naturels (forêt galerie, grotte à chauves-souris) et les enjeux en terme de préservation d'une faune remarquable (Loutre, Cistude,

Vison d'Europe) et notamment pour un peuplement piscicole rare et protégé (Lamproie de Planer, Chabot...).

Le site Natura 2000 s'étend sur une partie de l'amont de la rivière Avance, pour une surface de **180 ha**, sur 17,5 km en linéaire (avec 2,6 km sur le **Ruisseau de Barlet**).

Cartographie du site

Département
Lot-et-Garonne (47)

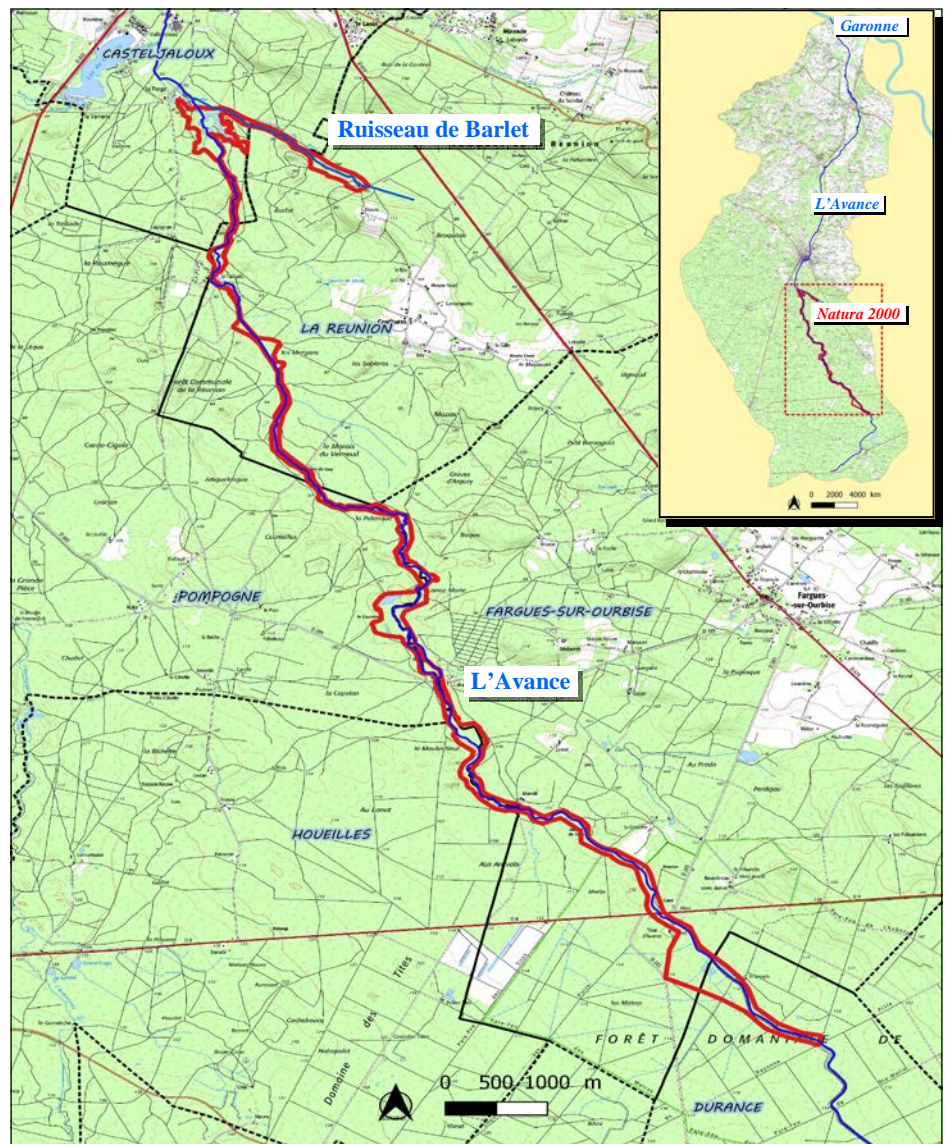
Six communes concernées
Durance
Fargues-sur-Ourbise
Houeillès
Pompogne
La Réunion
Casteljaloux

Linéaire de cours d'eau
20 km

17,5km de la rivière Avance
+ le Ruisseau de Barlet (2,6km)

Surface Natura 2000
180 ha

Contexte socio-économique
Forestier



L'Avance appartient au bassin versant de la Garonne; c'est un affluent direct, qui conflue avec ce grand fleuve, après un parcours de 56,4 km.

Le site Natura 2000 concerne une petite portion amont de la rivière Avance, associée au Ruisseau de Barlet, au cœur de la « zone landaise » du département du Lot-et-Garonne. La diversité du contexte géologique, où se conjuguent influences calcaires, argileuses, marneuses ou mollassiques, génère une hydrographie particulière. En effet, la présence d'un système karstique provoque, par endroits, un parcours souterrain du cours d'eau.



Cistude d'Europe



Agrion de Mercure

La Vallée de l'Avance

Cette portion de la rivière Avance et le ruisseau de Barlet offrent des habitats remarquables indéniables et propices à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire ou remarquables.

L'AVANCE, UN TERRITOIRE NATURA 2000

Sur le territoire des « Petites Landes », de la Forêt domaniale de Campet jusqu'à l'étang du Bazar au lieu-dit « La Forge », l'Avance serpente sur un linéaire de 17,5 km, dans un **environnement forestier, naturel et planté** (exploitation de Pin maritime). La **forêt galerie, patrimoniale, l'Aulnaie alluviale et les Chênaies à Chêne Tauzin ou à Chêne Pédonculé**, sont préservées essentiellement à proximité du cours d'eau, car ce territoire de zone humide y est peu exploitable. **Etang et lagunes sont présents sur le territoire, avec un intérêt écologique certain tant faunistique que floristique.**

Dans la partie aval, entre la lagune du « Coureau » et l'étang du Bazar, **un linéaire de 8 km est caractérisé par un débit irrégulier pouvant mener à un assèchement temporaire voire permanent** (lieu-dit « la Taillade »). Le réseau karstique favorise l'infiltration du cours d'eau dans le sous-sol. La forêt galerie est néanmoins présente tout au long de cette portion du cours d'eau. Elle est large et constituée essentiellement d'une Aulnaie plus ou moins marécageuse au niveau des lagunes.



La Forêt Domaniale de Campet est essentiellement constituée de Pin maritime, de plantations de feuillus exotiques et naturels. La production de bois d'oeuvre (feuillus et résineux) est l'exploitation dominante tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.



LE RUISSEAU DE BARLET

Petit affluent de 2,6km, ce ruisseau conflue avec l'Avance juste en aval de l'étang du Bazar au lieu-dit « La Forge ». Le réseau karstique provoque également un parcours souterrain. Le cours du ruisseau y reste caractérisé par la végétation hygrophile présente. La naturalité de ce ruisseau a été estimée comme étant très élevée.



Calopteryx vierge

Murins à oreilles échancrées



Le réseau karstique a permis l'apparition d'une grotte souterraine au niveau du lieu-dit de "La Forge". Cette grotte, nommée "la Grotte aux Fées" a été colonisée, comme gîte diurne, par des chauve-souris à forte valeur patrimoniale.

Les Habitats d'Intérêt Communautaire

Mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats », ils ont été sélectionnés, à l'échelle européenne, selon les critères suivants : en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle, ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire restreinte, et constituant des exemples remarquables, propres à une région européenne et représentatifs de la diversité écologique de l'Union européenne.

Le site de la Vallée de l'Avance abrite **neuf** habitats d'intérêt communautaire.

HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE					
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	31,04	17,24%	■	CC 44.332
4020*-1	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	2,54	1,41%	■	CC 31-12
9180*-2	Frênaies de ravins hyperatlantiques à scolopendre	0,08	0,04%	■	CC 41-4
4030-7	Landes atlantiques subsèches	1,6	0,89%	■	CC 31.23
9230-3	Chênaies mélangées du massif landais	71,35	39,64%	■	CC 41.65
9190-1	Chênaies pédonculées à Molinie bleue	9,53	5,29%	■	CC 41.5
8310-1	Grottes à Chauves-souris	0,03	0,02%	■	CC 65.4
3150-1	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	2,68	1,49%	■	CC 22.13 - 22.42
3150-2	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	0,24	0,13%	■	CC 22.12 - 22.13 - 22.41

* habitat prioritaire

Enjeu : ■ fort ■ modéré ■ faible

taux de recouvrement pour le site Natura 2000 / CC = Code Corine

L'Aulnaie frênaie riveraine (code Natura 91E0) **Habitat prioritaire**

L'Aulne est omniprésent le long de l'Avance, notamment sur les berges où il est en mélange avec le Frêne, le Chêne ou le Bouleau. Les Aulnaies se présentent sous forme de cépées qui témoignent d'une ancienne exploitation en taillis. Le bon état de préservation est à la fois lié aux difficultés d'exploitation et à la très forte humidité qui complique la culture du Pin maritime.

Frênaies de ravins hyperatlantiques à scolopendre (code Natura 9180-2) **Habitat prioritaire**

Cet habitat relictuel est présent au niveau de l'entrée de la « Grotte aux Fées ». Des encaissements d'origine anthropique ont permis le développement de la flore caractéristique de cet habitat, qui a besoin d'une faible luminosité, d'un substrat pauvre et d'une humidité élevée pour s'exprimer. Deux essences dominent essentiellement sur cette petite station : le Chêne pédonculé et le Noisetier. La Fougère scolopendre colonise tous les supports et constitue l'espèce dominante. En strate herbacée, quelques espèces d'accompagnement comme la Violette des bois, le Geranium herbe à robert ou la Laïche espacée se retrouvent.



Fougère scolopendre

Chênaies pédonculées à Molinie bleue (code Natura 9190-1)

Cet habitat est bien représenté. Le Chêne Pédonculé est une espèce adaptée aux sols mal drainés, voire marécageux. Les peuplements ne sont pas très denses. La Molinie bleue est représentative d'un faciès très humide, des sols acides, pauvres en substances nutritives (sable des Landes), se plaçant, au niveau topographique, au dessus de l'aulnaie-frênaie plus engorgée. Dans les endroits les plus humides la Molinie peut former des touradons. Le milieu reste très ouvert avec l'omniprésence du Chêne Pédonculé en association avec le Bouleau verruqueux. Quelques arbustes, comme la Bourdaine, occupent le sous-étage. Au sol, la Molinie est dominante avec quelques espèces d'accompagnement comme le Chèvrefeuille des bois ou la Fougère aigle. La flore est donc plutôt banale mais son intérêt réside d'avantage dans le fait d'être un habitat d'espèce à haute valeur patrimoniale (Vison d'Europe, Chauves-souris...)



Chênaies mélangées du massif landais (code Natura 9230-3)

Boisement acidiphile, xérophile, dominé par le Chêne tauzin, le Chêne pédonculé, et le Bouleau. La strate arbustive est plutôt recouvrante avec l'Ajonc d'Europe, la Brande, la Callune, le Néflier, la Bourdaine et la Fougère aigle. Plus que l'habitat en lui-même, c'est la présence de l'espèce Chêne tauzin qui est intéressante associée à l'importance de cet habitat pour la faune (reptiles, insectes, oiseaux...) Les peuplements de Chêne Tauzin possèdent une importance patrimoniale car il est plutôt cantonné au Sud- Ouest de la France.



Grotte à chauve-souris (code Natura 8310-1)

Située sur une résurgence, la « Grotte aux fées » présente un habitat avec une température peu variable dont les parois présentent des aspérités ou fissures, permettant l'installation des chauves-souris. Plusieurs espèces, à forte valeur patrimoniale, se rencontrent soit en individus isolés, soit regroupées en colonies mixtes, comme le Minioptère de Schreibers ou le Grand Rhinolophe.

Plans d'eau eutrophes (code Natura 3150-1 et 2)

Eaux peu profondes, qui peuvent s'assécher temporairement en période estivale, au sein desquelles une flore à fort intérêt patrimonial a pu être identifiée. L'habitat est caractérisé par la présence de l'Utriculaire citrine, espèce protégée au niveau régional. Ce milieu est assez rare car il nécessite une quasi absence d'intervention anthropique pour s'exprimer. Les zones humides ayant subi de fortes atteintes ces dernières décennies, le maintien de ce type d'habitat constitue un enjeu essentiel.



Landes humides à Erica ciliaris et Erica tetralix (code Natura 4020-1) **Habitat prioritaire**

À forte valeur patrimoniale, c'est un habitat qui est devenu rare au profit des plantations de Pin maritime. Localisé sur le site de l'étang du Bazar, ce milieu est très réduit, colonisé par les ligneux. La flore est essentiellement constituée d'Ericacée (Bruyère à quatre angles, la Bruyère à balais, la Callune, Ajonc d'Europe...) et de la Molinie. Le Phragmite, ainsi que le Marisque sont également bien présents. Les arbustes (Bouleaux, Bourdaine, Saules, Aulnes ...) sont bien représentés en raison de la non gestion de la lande humide.



Landes subsèche (code Natura 4030-7)

Essentiellement présente en sous étage de peuplements naturels de Pin maritime, la Bruyère cendrée recouvre la majeure partie de la strate herbacée, en association avec la Callune et la Bruyère à Balais. La strate arborée est exclusivement constituée de Pin maritime.



Utriculaire citrine (PR Aquitaine)

Les Espèces d'Intérêt Communautaire

Espèces qui peuvent être en danger de disparition, vulnérables, essentielles dans le rôle qu'elles tiennent dans un écosystème donné, rares ou propres à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique. Les espèces de Faune et Flore d'intérêt communautaire sont mentionnées à l'Annexe II de la directive « Habitats ».

Sur le site de la Vallée de l'Avance, sont recensées **Onze** espèces d'intérêt communautaire.



MAMMIFERES			
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	■
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	■
1310	<i>Myotis schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	■
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	■
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	■
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	■
1304	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	(*)
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	■
REPTILES			
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	■
POISSONS			
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	■
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	■
1134	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière	(*)
1126	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	(*)
CRUSTACÉS			
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	(*)
INSECTES			
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	■

Enjeu : ■ fort ■ modéré ■ faible (*) présence non confirmée

Les Mammifères : la **Loutre** est omniprésente sur le site où elle trouve une ressource piscicole abondante et des habitats favorables. La fréquence du marquage territorial sur la plupart des ouvrages de franchissement et les zones palustres annexes, atteste de son abondance. Pour le **Vison d'Europe**, la potentialité du site est considérée comme favorable pour sa présence. Les observations éparées sur les sites Natura 2000 alentours, suggère une prise en compte de cette espèce dans les actions de restauration de milieu. Pour **les chauves-souris**, le site est riche en habitats.

Les Reptiles : la **Cistude d'Europe** fréquente la plupart des plans d'eau. Les berges en pente douce, la présence de végétation aquatique (roselière et herbiers), les arbres immergés et la présence de butes sableuses sur les rives, offrent des conditions optimales pour cette espèce.

Les Poissons : la **Lamproie de Planer** fréquente abondamment les fonds sableux favorables à la ponte et au développement des larves, en partie amont du territoire. Du Chabot, de la Bouvière et du Toxostome initialement retenus lors de la désignation du site, seul le **Chabot** est inventorié également en abondance sur la partie amont. La présence de **l'Anguille** est avérée.

Les Crustacés : les prospections n'ont pas permis de confirmer la présence de **l'Ecrevisse à pattes blanches**. La forte présence des Ecrevisses américaines invasives fragilise le milieu.

Les Insectes : l'Avance comporte des milieux intéressants pour les Odonates avec le lit de la rivière, ses berges enherbées ou boisées associées au réseau de mares et d'étangs. Cinq espèces présentant un caractère patrimonial européen ou national ont été recensées (Agrion mignon, , Leste verdoyant, Cordulie à taches jaunes, le Gomphe à crochets et **l'Agrion de Mercure**). Ce dernier fréquente le cours d'eau de l'Avance comme le ruisseau de Barlet. Les individus semblent trouver la diversité d'habitats qu'ils affectionnent et notamment, de bonnes conditions d'ensoleillement.

Les Habitats et Espèces remarquables

Les Fourrés bas à Piment royal et Brande, les Fourrés hauts à Piment royal et Saule roux des sols tourbeux, l'Utriculaire citrine, la Scirpe des bois sont des habitats et espèces au caractère remarquable de part la rareté, ou en tant qu'habitat d'espèces communautaire, ou encore comme refuge pour de nombreuses espèces patrimoniales.

Des Enjeux aux Actions concrètes

La Vallée de l'Avance présente de **véritables enjeux pour la conservation d'habitats naturels et de nombreuses espèces d'intérêt communautaire et remarquables**. Le diagnostic de l'état de conservation, l'identification des menaces et des facteurs de vulnérabilité, les objectifs propres au site ont été définis, lors de l'élaboration du DOCOB. Les mesures de gestion en découlent afin de combiner la préservation et les activités socio-culturelles et économiques du secteur.

Objectifs	Stratégie de gestion	Espèces	Habitats	
CONSERVER ET GERER LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES AINSI QUE LES HABITATS D'ESPÈCES	Assurer la conservation de la forêt galerie	favoriser la régénération d'espèces indigènes lutter contre les espèces exotiques envahissantes favoriser la conservation d'arbres âgés	Mammifères (Chauves-souris, Vison d'Europe) Insecte, Oiseaux	Chênaie à Chêne tauzin, à Chêne pédonculé et Aulnaie riveraine
	Préserver, restaurer et gérer les fonctionnalités des zones humides	restaurer les secteurs de landes humides en voie de fermeture assurer la conservation des groupements végétaux des dépressions humides favoriser la présence de la faune associée aux mares forestières et plans d'eau	Mammifères, Cistude d'Europe, Amphibiens, Odonates, Poissons	Landes humides, Zone humide et Utriculaires
	Améliorer la physionomie de l'Avance	restaurer une physionomie "naturelle" de la portion recalibrée en amont du territoire agir sur la végétation rivulaire afin de favoriser le développement des macrophytes aquatiques	Mammifères, Poissons, Cistude d'Europe	Eaux eutrophes, Végétation aquatique, Aulnaie riveraine
AMÉLIORER LES CONNAISSANCES	Améliorer les conditions de maintien des espèces à enjeux	améliorer les conditions de reproduction de la Cistude d'Europe assurer la connectivité biologique signalisation pour prévenir les usagers	Cistude d'Europe Mammifères, Cistude d'Europe	tous
	Assurer inventaires et suivis des habitats et espèces	déterminer l'évolution des habitats déterminer les populations déterminer l'état de conservation	toutes	tous
	INFORMER ET SENSIBILISER	Sensibiliser aux enjeux et valoriser le site	partenariats avec les acteurs du territoire donner aux acteurs les outils nécessaires à une meilleure appréhension du patrimoine naturel sensibilisation et éducation à l'environnement accompagner et fédérer l'évolution des pratiques (des particuliers, de la gestion forestière, du tourisme...)	toutes



La Vallée de l'Avance

FR7200739



Avec le dispositif Natura 2000, la mise en œuvre des actions est basée sur le volontariat des différents acteurs (Propriétaires, Agriculteurs, Collectivités ...)

Différents outils sont mobilisables : les mesures contractuelles (contrat et chartes), les actions de communication et sensibilisation, les études complémentaires, évaluation d'incidences ...

Les Contrats sont spécifiques selon la nature des parcelles : **contrats agricoles (MAEC)**, **contrats forestiers** ou **contrats ni agricole ni forestier (contrats ni-ni)**. Une contrepartie financière est possible pour compenser le surcoût de gestion ou le manque à gagner lié à l'application du contrat.

Exemples :

◆ gestion des prairies par fauche retardée; ◆ chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger; ◆ entretien de mares ou d'étangs; ◆ aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact; ◆ limitation d'espèces invasives; ◆ restauration et aménagement des annexes hydrauliques, ...

La Charte Natura 2000 est un « **guide de bonnes pratiques** » sous forme d'engagements et de recommandations, définis selon les habitats et/ou les espèces ciblées. Sans contrepartie financière, l'adhésion à une charte permet une reconnaissance de l'engagement du signataire vis-à-vis de ses pratiques de gestion ou ses actions, vertueuses pour l'environnement (pour les habitats et/ou les espèces).

Exemples :

◆ Effectuer les travaux d'entretien hors période sensible pour la faune et la flore (en dehors du 1er mars au 31 août); ◆ éviter les travaux lourds susceptibles de déstabiliser les milieux sensibles; ◆ maintenir les infrastructures écologiques : talus, haies, arbres isolés, arbres sénescents ...

Pour tous renseignements sur le dispositif Natura 2000 et le site de la Vallée de l'Ourbise

Elsa MAGOGA - SEPANLOG «la Petite Mazière» 47400 VILLETON

Tel : 05 53 88 02 57 / Courriel : natura2000.sepanlog@gmail.com

Site internet de la SEPANLOG www.sepanlog.org / Site internet SEPANLOG et Natura 2000 : sepanlog.n2000.fr

DDT du Lot-et-Garonne (47)

Protection de la nature - Natura 2000

1722 Avenue de Colmar

47 9016 Agen Cedex 9

Tel : 05 53 69 34 62

Courriel : sylvie.lemozy@lot-et-garonne.gouv.fr

DREAL Nouvelle-Aquitaine - SPREB

Division Milieux naturels et Paysage

Cité Administrative, Rue Jules Ferry

Boite 55, 33090 BORDEAUX Cedex

Tel : 05 56 28 88 22

Courriel : alexandre.dumaitre@developpement-durable.gouv.fr

LE PORTAIL NATURA 2000 www.developpement-durable.gouv.fr

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>

Pour tous renseignements sur les droits, devoirs, conseils et bonnes pratiques d'entretien de cours d'eau :
LE SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE L'AVANCE ET DE L'OURBISE

Etienne CARRETEY Tel : 06 76 88 33 87 / Courriel : siabvavance@gmail.com

Adresse : Mairie 47250 BOUGLON



*Crédits photos : SEPANLOG / Aquarelle de N. De Faveri
Cartographie : Réalisation SEPANLOG / Source IGN DDT47
Conception Brochure Juin 2017 : SEPANLOG*